

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2020-118 du 04 juin 2020*

Cahors, le 29 juillet 2021

RIVIERE LOT – PLAN D'EAU DE CAJARC

Entraînement de ski-nautique sur la zone 6 du plan d'eau

Section de voie :

Rivière Lot, Bief de Cajarc

DDT46 / 2021 / n° 07

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation**

**INFORME LES USAGERS
DU « PLAN D'EAU DE CAJARC »
DU DÉROULEMENT**

**D'UN ENTRAÎNEMENT DE SKI NAUTIQUE SUR LA ZONE 6 DE 9H00 A 12H00, DU LUNDI 2
AOÛT 2021 AU VENDREDI 06 AOÛT 2021.**

**INTERDIT
de 8h à 12h**

**- LA NAVIGATION DES BATEAUX, ENGINs DE PLAGE ET ENGINs NAUTIQUES SUR
TOUTE LA SURFACE DE LA ZONE 6 DU PLAN D'EAU QUI SERA EXCEPTIONNELLEMENT
RÉSERVÉE AU CLUB NAUTIQUE DE CAJARC (CLUB DE SKI-NAUTIQUE).**

**- LA NAVIGATION DES BARQUES DE PÊCHE ET AUTRES EMBARCATIONS TELS QUE
LES FLOATS-TUBES SUR LA ZONE 5 (ZONE DE PÊCHE) SITUÉE EN RIVE GAUCHE ET
CONTIGUË A LA ZONE 3.**

Commentaire :

les restrictions de navigation décrites ci-dessus ne s'appliquent pas aux bateaux chargés d'assurer :
les secours ;
la police de la navigation ;
la police de l'eau et de la pêche ;
l'exploitation et le contrôle des ouvrages hydroélectriques.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Vendredi 6 août 2021, 12h00

SIGNATURE


L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement
Bernard DE CASTELJAU